

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 24 septembre 2024 au 24 octobre 2024 inclus, pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la SAS LIMATEX FRANCE, relatif à une demande d'autorisation pour créer et exploiter une installation de traitement de déchets dangereux (pots catalytiques), implantée sur le territoire de la commune d'Altillac.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : L'augmentation des capacités de stockage et la création d'une installation de traitement des pots catalytiques sur site.

La demande d'autorisation environnementale recouvre, une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Monsieur Jacques BROCHU, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, du 24 septembre 2024 au 24 octobre 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » :  
<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

- en mairie d'Altillac située Avenue des Généraux Marbot, aux heures d'ouverture des services :  
Les Lundi et Mercredi de 09h00 à 12h00 – Les Mardi, Jeudi et Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h0 à 18h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- **consigner ses observations sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie d'Altillac ;**

- **adresser ses observations au commissaire enquêteur :**

- **par correspondance à la mairie d'Altillac, siège de l'enquête (adresse postale : Avenue des Généraux Marbot 19120 Altillac).**  
- **par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de la SAS LIMATEX FRANCE).**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

En mairie d'Altillac :

- Le 24 septembre 2024 et le 14 octobre 2024 de 09h00 à 12h00,
- Le 04 octobre 2024 de 14h00 à 17h00,
- Le 24 octobre 2024 de 15h00 à 18h00.

À l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie d'Altillac pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Monsieur Cyril Armand, Consultant ICPE - APAVE. Numéro de téléphone : 06.09.42.10.25 – courriel : [cyril.armand@apave.com](mailto:cyril.armand@apave.com).

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 05 AOÛT 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA